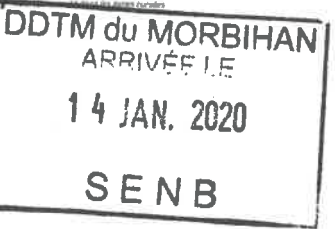




PREFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

L'Europe s'engage
en Bretagne



PRÉFET DU MORBIHAN

Compte-rendu du Comité de pilotage Site Natura 2000 Rivière Ellé FR5300006

Le Faouët, le 18 novembre 2019 à 14 h

Réunion des représentants des collectivités et de leurs groupements

Membres présents :

VAUTIER Patrick	Sous préfecture de Pontivy
LE BRAS Daniel	Président du SMEIL Mairie de Quimperlé Quimperlé Communauté
CARLAC Marie Josée	Maire de LANVENEGEN
LE LAN Ange	Maire de MESLAN Roi Morvan Communauté
LE NINIVEN Dominique	Maire de PRIZIAC
BERNARD Gilles	Conseiller municipal de LANGONNET

Mandants:

LAFITTE Jean Pierre Mandataire : D. LE BRAS	Maire de QUERRIEN
--	-------------------

Excusés:

Observateurs

GUILLARD Sébastien	DDTM 56
SUAUDEAU Romain	SMEIL - directeur
STEPHAN Agnès	SMEIL - chargée de mission Natura 2000

Membres absents:

représentant du Conseil Régional de la région Bretagne
représentant du Conseil Départemental du Finistère
représentant du Conseil Départemental du Morbihan
représentant du Pays Quimper Cornouaille Développement
représentant du Pays Centre Ouest Bretagne
représentant de la communauté de communes du Kreiz Breizh
représentant de la commune de Glomel (22)
représentant de la commune de Arzano (29)
représentant de la commune de Guilligomarch (29)
représentant élu de la commune de Locunolé (29)
représentant de la commune de Querrien (29)
représentant de la commune de Rédéné (29)
représentant de la commune de Tréméven (29)
représentant de la commune de Le Croisty (56)
représentant de la commune de Le Faouët (56)
représentant de la commune de Gourin (56)
représentant de la commune de Guisriff (56)
représentant de la commune de Plouray (56)
représentant de la commune de Le Saint (56)
représentant de la commune de Saint Tugdual (56)

Ordre du jour :

- Désignation de la structure animatrice pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 du site « Rivière Ellé »
- Désignation du président du comité de pilotage

Compte rendu :

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance du comité de pilotage en remerciant les personnes présentes et une rapide présentation de chacun des membres présents est faite. L'ordre du jour est rappelé.

Point n° 1 : Désignation de la structure animatrice

Seul le Syndicat Mixte Ellé, Isole, Laïta (SMEIL) s'est porté candidat à l'opération d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000.

Daniel LE BRAS, président du SMEIL, présente les arguments de sa candidature :

- Le SMEIL est structure animatrice de la démarche Natura 2000 depuis 2016
- Le SMEIL a pour objet statutaire de *faciliter, à l'échelle du bassin versant la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques*. Il porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Ellé-Isole-Laïta.
- Le site Natura 2000 s'inscrit entièrement dans le bassin versant.
- La prise en charge de l'animation Natura 2000 contribuera à articuler et coordonner l'ensemble de la stratégie à l'échelle du BV EIL.

Il est procédé au vote de désignation de la structure animatrice.

Le SMEIL est désigné à l'unanimité des membres présents.

Point n° 2 : Désignation du président du comité de pilotage

Monsieur le sous-préfet demande ensuite au collège des élus de désigner le président du comité de pilotage. Daniel LE BRAS, adjoint à la Ville de Quimperlé et président du SMEIL, seul candidat déclaré, est élu président du comité de pilotage à l'unanimité des membres présents.

Daniel LE BRAS remercie l'assemblée pour la confiance accordée au SMEIL.

Questions :

Quelle est la durée du mandat et quelles conséquences pourraient avoir les futures élections municipales ?

La désignation de la structure animatrice et du président est d'une durée de 3 ans. Le président doit être un élu d'une collectivité territoriale. En cas de non représentation aux élections ou non-élection, le COPIL devra à nouveau se réunir pour désigner un président.

Daniel LE BRAS ne se représente pas aux élections municipales de 2020, le COPIL devra donc se réunir à l'issue des élections.

9 JAN. 2019

Le sous-préfet de Pontivy
Le Sous-Prefet
de Pontivy

Patrick VAUTIER